La mairie d'Ivry dit la marche à suivre — mai 2025

Quatre courriels extraits de la boîte **cesar@artisteformation.com** par l'API Microsoft Graph, du 13 au 16 mai 2025. Reproduits intégralement.
Versé au dossier le 3 septembre 2026.

13/05/2025 — 09h55

DE **thebest.regie@gmail.com (Laurent MEBENGA)**
À isaac.barbet@syvil.eu, thomas.eveilgroup@gmail.com, cesar@artisteformation.com
OBJET **Re: Mise aux normes ERP du bâtiment Eurêka 32 – Demande d'accompagnement**

Bonjour Isaac Barbet,

Je vous remercie pour votre retour et les informations transmises concernant le changement de destination du bâtiment situé à Ivry.

Je vais prendre contact avec la mairie afin de me renseigner plus précisément sur les démarches et délais d'instruction liés à l'autorisation d'urbanisme.

Comme recommandé, je vais également solliciter un premier échange avec le bureau de contrôle Bati Plus Contrôle, ainsi qu'envisager une étude de faisabilité par un cabinet d'architecte, notamment concernant les éventuelles modifications structurelles et l'isolation aux tiers.

14/05/2025 — 09h54

DE **thebest.regie@gmail.com (Laurent MEBENGA)**
À ECherrier@ivry94.fr, cesar@artisteformation.com, thomas.eveilgroup@gmail.com, mamadou.ndiaye@fulani.fr, herve.eveilgroup@gmail.com
OBJET **Dossier mise aux normes ERP – 32 rue Robert Witchitz, 94200 Ivry-sur-Seine**

Bonjour,

Comme convenu, je vous confirme que le dossier concerne le local situé au 32 rue Robert Witchitz, 94200 Ivry-sur-Seine.

L'ancienne activité exercée sur ces lieux était du stockage.
Je souhaite désormais mettre cette structure aux normes ERP (Établissement Recevant du Public), en vue d'y installer un organisme de formation.

Je reste à votre disposition pour vous transmettre tout document ou élément nécessaire à l'étude du projet.

15/05/2025 — 12h30

DE **ECherrier@ivry94.fr — Émilie CHERRIER, référente juridique, VILLE D'IVRY-SUR-SEINE**
À thebest.regie@gmail.com
COPIE dds@ivry94.fr, smagne@ivry94.fr, cesar@artisteformation.com, thomas.eveilgroup@gmail.com, mamadou.ndiaye@fulani.fr, herve.eveilgroup@gmail.com
OBJET **RE: Dossier mise aux normes ERP - 32 rue Robert Witchitz, 94200 Ivry-sur-Seine**

Bonjour,

Dans le cadre de votre projet il vous faut vous rapprocher du Service Urbanisme Règlementaire (en copie de ce mail DDS) afin de déposer une Demande Préalable pour effectuer un changement de destination de votre local de stockage en ERP.

Puis, dans un second temps, vous devrez déposer auprès de notre service une demande d'aménager un ERP comprenant les documents suivants :

Pièces écrites
• Cerfa 13824*04,
• Une notice de sécurité,
• Une notice d'accessibilité,

Pièces graphiques
• Un plan masse,
• Un plan de situation,
• Un plan avant-projet,
• Un plan projet (aménagement du local)
• Un plan de coupe,
• Un plan de façade.

L'ensemble de ces documents doit nous être transmis en 5 exemplaires.

Le délai d'instruction est de 4 mois maximum.

Restant disponible,
Cordialement

16/05/2025 — 12h54

DE **thebest.regie@gmail.com (Laurent MEBENGA)**
À cesar@artisteformation.com, georges.gangbes@gmail.com, herve.eveilgroup@gmail.com, isaac.barbet@syvil.eu, thomas.eveilgroup@gmail.com, mamadou.ndiaye@fulani.fr
OBJET **Demande de grille tarifaire / devis pour interventions liées à un changement de destination en ERP**

Bonjour Monsieur Barbet,

Dans le cadre de notre projet de changement de destination du local situé au 32 rue Robert Witchitz, 94200 Ivry-sur-Seine, je souhaite connaître vos conditions tarifaires concernant l'accompagnement architectural nécessaire à la constitution du dossier de demande préalable, incluant la mise aux normes pour un ERP (organisme de formation).

Ce que ce corpus établit. Le 15 mai 2025, la référente juridique de la Ville d'Ivry écrit que le local est un **local de stockage** et que le passer en ERP suppose **deux autorisations successives** : d'abord une **déclaration préalable de changement de destination** auprès du Service Urbanisme Réglementaire, ensuite seulement une **demande d'aménager un ERP** (Cerfa 13824*04, notices sécurité et accessibilité, six plans, cinq exemplaires), avec un délai d'instruction de **quatre mois**. Le service DDS et M. Magne sont en copie. Cette marche à suivre est connue de tous les destinataires — dont César Guigue et Thomas Léveillé — **plus d'un mois avant la signature du bail de la halle** du 24 juin 2025.